

N° 2024-113

OBJET :

*Gendarmerie de Montriond
Avenant au bail administratif passé
avec l'Etat*

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 5 juin 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et CETTOUR-CAVÉ Lætitia.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, CHALENCON William, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :28
pour :28
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Myriam LEFANT à Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER,
- par Josette VERNET à Jean-François BERGER,
- par Sophie MUFFAT à Philippe VINET,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un bail administratif a été passé pour la location par l'État de l'ensemble immobilier abritant la caserne de gendarmerie de Montriond. Elle précise que cette location a été consentie pour 9 ans à compter du 1^{er} avril 2021, moyennant un loyer annuel initial de 175 696,07 € hors charges, révisable triennalement. Elle propose de passer un avenant à ce bail afin de constater :

- la nouvelle méthode de calcul de la révision du loyer,
- le montant du loyer annuel à compter du 1^{er} avril 2024 (203 258,65 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Madame la Présidente à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération,
- **autorise** Madame la Présidente à signer également tous les avenants qui s'avèraient nécessaires à l'avenir au cours de l'exécution du bail.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD


